



## **Guide simplifié de Mise en œuvre des mesures de prévention et contrôle des infections en milieu communautaire**

**La mise en œuvre de la prévention et contrôle des infections au niveau communautaires a 2 composantes essentielles.**

- 1. Composante ménage : Il s'agit d'accéder aux ménages avec cas positifs et de leur fournir assistance comme suit :**
  - a. Visite à domicile (VAD) Sensibilisation sur le renforcement des geste barrière domicile et déstigmatisée à la maladie
  - b. Fournir de kits d'hygiène aux ménages (qui n'ont pas les moyens) composé de : Maksiel, savons, eau de javel et masques réutilisables avec explication sur l'utilisation et les précautions à observer.

Les visites à domiciles seront effectuées par les équipes de veille ou de surveillance communautaire mis en place dans chaque commune.

Au sein des ménages, lors de la visite à domicile, il faudra insister sur :

- Hygiène de mains à l'entrée et à la sortie de la chambre du malade et au-delà à tout moment de la journée.
- Port de masque par le malade, et ensuite les autres membres de la famille en particulier les plus âgés,
- Lavez le masque chaque jour avec à l'eau et au savon, ou avec l'eau de javel
- Les masques chirurgicaux doivent être déchirés avant d'être jetés à la poubelle/ordures et hors de la portée des enfants
- Eviter de toucher son masque et se lavez les mains chaque fois qu'on a touché son masque
- Désinfecter dans la mesure du possible et en coordination avec le DRAS, le domicile d'un cas positif nouveau, et pris en charge à l'Hôpital
- Pour les membres de la brigade, changer de masque toutes les 3h et si masque réutilisable avoir au moins 2 pour la journée et les lavées à l'eau et au savon, bain d'eau javéalisée pendant 30 mn chaque jour.

**NB : Un ménage qui a un nouveau cas positif symptomatique, doit faire l'objet d'une désinfection en étroite collaboration avec la famille.**

**2. La composante publique : Il s'agit de la désinfection des lieux publics sur le territoire de la commune : marches, gares, mosquée et tout autre lieu jugé nécessaires.**

En tant que volontaire de la Brigade de désinfection vous devez :

- Adopter et appliquer des comportements et des pratiques répondant aux principes relatifs à la PCI.
- Connaître et appliquer les indications pour l'hygiène des mains : se lavez les mains à l'eau et au savon avant de porter les EPI (gants et combinaison) et après avoir retiré les EPI

- Respecter les mesures de PCI appropriées à niveau : par exemple lorsque vous devez désinfecter un centre de santé, se conformer aux mesures édictées par le responsable du Centre de santé et aux Directives la Direction d'Hygiène publique (DHP)
- Au niveau des communes, un local doit être dédié pour le port et retrait des EPI
- Dans les lieux publics, les toilettes, les poignets des portes, les mains courantes des escaliers, les poignées des potières des voitures/taxi, les bancs publics doivent recevoir l'attentions lors de la désinfection.
- Informer les populations sur l'incommodation due à l'odeur du produits désinfectants.
- La solution chlorée a 0,5% doit être gardée à l'ombre pour la recharge des pulvérisateurs et ce de façon journalière.